

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 114-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.332

Déposée le: 02.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1081/2017 du 18 octobre 2017
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: Non classifié



Le canton de Berne favorable à une caisse maladie unique régionale?

A l'issue du rejet de l'initiative fédérale « Pour une caisse publique d'assurance-maladie », lors de la votation du 28 septembre 2014, plusieurs directrices et directeurs cantonaux de la santé de Suisse romande ont évoqué l'idée de mettre en place une caisse unique à l'échelon régional ou intercantonal. L'objectif poursuivi est surtout d'étendre la maîtrise des cantons sur la politique de santé, les cantons étant plus en phase avec les réalités du terrain que la Confédération. Mais l'idée rencontre également le soutien de cercles spécialisés : l'Association des Médecins du canton de Genève, l'Association vaudoise des médecins de famille, ainsi que les associations des médecins-assistantes et médecins-assistants des cantons de Genève, Vaud et Fribourg ont ainsi accueilli favorablement cette proposition.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel regard le Conseil-exécutif porte-t-il sur les avantages et les inconvénients d'une caisse unique ?
2. Le Conseil-exécutif s'entretient-il à ce propos avec la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS) ?

3. Le Conseil-exécutif bernois est-il favorable à une collaboration avec les cantons romands en vue de la création d'une caisse régionale unique pour la région ?
4. Comment l'idée d'une caisse régionale unique est-elle accueillie au sein des cercles spécialisés bernois, notamment parmi les médecins de famille, les médecins-assistants et médecins-assistants, les associations professionnelles des médecins et du personnel soignant ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

L'introduction de caisses maladies uniques régionales marquerait la fin de la concurrence entre les assureurs. Selon le gouvernement, c'est justement cette compétitivité qui met les caisses sous pression et les stimule à travailler de manière rentable et efficace pour proposer des primes concurrentielles. Si le système actuel devait être réformé, les clients n'auraient par ailleurs plus la possibilité de changer de prestataire en cas d'insatisfaction. La caisse unique contribuerait certes à réduire les frais administratifs et les dépenses pour la publicité. Cependant, ces derniers ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble des coûts de la santé. La majeure partie des frais administratifs induits par le contrôle des prestations et l'encaissement continueraient d'exister même en cas de caisse unique. Compte tenu de la LAMal en vigueur et de l'obligation de contracter prévue par cette dernière, une caisse unique régionale n'assumerait enfin aucune fonction de pilotage.

Actuellement, les cantons ont déjà la possibilité de fonder leurs propres caisses maladies et de se soumettre à la concurrence. Le Conseil-exécutif ne peut pas se prononcer sur les raisons qui poussent les cantons romands à ne pas profiter de cette opportunité. Genève et Vaud affichent les dépenses les plus élevées pour les prestations d'intérêt général. Il faut se demander dès lors si un report supplémentaire des coûts sur les recettes fiscales, tel qu'il pourrait intervenir par analogie en cas de caisse unique, constitue une solution judicieuse.

Question 2

En sa qualité de membre de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), le directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne entretient un échange régulier avec ses collègues romands.

Question 3

Compte tenu des arguments présentés dans la réponse à la première question, le Conseil-exécutif n'est pas favorable à une collaboration avec les cantons romands en vue de mettre en place une caisse unique pour la région.

Question 4

La Société des Médecins du canton de Berne part du principe que la majorité de ses membres rejeteraient la création d'une caisse régionale unique. Ce sujet n'a cependant pas été traité

récemment étant donné que le peuple s'est déjà prononcé plusieurs fois contre un tel projet et que la concurrence entre les assureurs a fait ses preuves dans l'ensemble.

L'Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique n'a formulé aucun avis à ce sujet.

Quant à l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), elle estime que l'idée d'une caisse régionale unique vaut la peine d'être étudiée. Elle espère que cet instrument influencera favorablement la couverture en soins des patients (p. ex. en garantissant une prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques et des assurés qui coûtent cher) et permettra d'améliorer les conditions de travail en réduisant la charge administrative. Selon l'ASI, seules la prévention et la promotion de la santé peuvent contribuer à faire baisser les coûts dans ce domaine. L'Association émet un avis critique quant au pilotage du système de caisses uniques compte tenu du fait que la patientèle a recours à des prestations médicales au-delà des frontières régionales.

Destinataire

- Grand Conseil